BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves de la gendarmerie nationale

Arrêté du 21 mai 2019 conférant un grade d'officier de réserve au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense

NOR: INTJ1915316A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28,

Arrête:

Article 1er

Mme Audrey Richomme est nommée au grade de capitaine, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un poste dans le domaine de l'immobilier au profit de la sous-direction de l'immobilier et du logement.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

L'arrêté du 18 janvier 2019 (BOMI n° 2019-03 - NOR : INTJ1901971A) lui conférant un grade d'officier de réserve au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense est abrogé.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation : Le général, commandant et délégué aux réserves de la gendarmerie nationale, secrétaire général de la réserve citoyenne de défense et de sécurité,

O. Kim